



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02.02.2022

L'an deux mil vingt deux , le deux février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Annie Pérot

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 4

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BELLAIRE Jérôme, Mme PEROT Annie, M. VALENTIN Nicolas, Mme VALENTIN Anais

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. POTYRALA Cédric

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VALENTIN Anais

Date de convocation
25.01.2022

20220202-002) Remembrement Lavoye, validation plan, chemin communaux

Date d'affichage
25.01.2022

Réseau de chemins ruraux :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

09.02.2022

Mme le Maire présente le plan des chemins ruraux proposé par la CCAF de LAVOYE lors de sa réunion du 12 janvier 2022 ainsi le plan du programme des travaux connexes adopté par la CCAF de LAVOYE le 23 septembre 2021.

et publication du :

09.02.2022

VU les dispositions du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.121-17,

VU les derniers plans du cadastre

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du maintien des chemins ruraux listés ci-après et tels que figurant sur le plan annexé à la présente délibération.

- Chemin 215 : intercommunal sur 100 ml
- Chemin 216 : intercommunal sur 85 ml
- Chemin 217 et 218

- PREND ACTE de la réalisation de travaux ponctuels de terrassement (T13) pour la création d'une entrée au point de raccordement avec le chemin rural n°4 de Froidos à Julvécourt (218). Ces travaux seront financés par la future association foncière de LAVOYE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROIDOS

Le Maire,



